



REGLEMENT GENERAL

« Concours du Meilleur Torréfacteur de France 2020 »

organisé par le Collectif Café - CFC

Article 1 – Objet

Le Collectif Café - CFC organise sa onzième Edition du Concours du Meilleur Torréfacteur de France de l'année 2020.

Le Collectif Café - CFC, dont le siège social est situé au 3 rue de Copenhague 75008 Paris sous le N° Siret 784362105 00016, organise un concours intitulé "Concours du Meilleur Torréfacteur de France". Les épreuves se déroulent dans les lieux choisis par les organisateurs : **Parc Floral de Paris** Route de la Pyramide 75012 Paris. L'ensemble du déroulement des épreuves sera communiqué aux candidats et pourra être modifié à tout moment sans pour cela être contesté par les candidats. **Les 4 épreuves sont obligatoires et seront éliminatoires en cas d'absence :**

EPREUVE N°1 : Connaissance en Caféologie 20 points

Cette épreuve réunira l'ensemble des candidats sans exception et sera éliminatoire en cas d'absence. Un questionnaire pour partie à choix multiples et pour partie avec des questions ouvertes est proposé. Les thèmes portent sur le café et font appel aux connaissances générales : histoire, géographie, botanique, production, consommation, entretien du matériel, économie, etc.

EPREUVE N°2 : Dégustation sensorielle 20 points

Différentes tasses de café, choisies par les organisateurs, sont proposées à la dégustation. Il s'agit de la méthode de dégustation à la brésilienne. Leur nombre est déterminé par le jury et aucune contestation ne sera possible. Les candidats devront déterminer les caractéristiques à l'aide d'un document qui leur sera remis.

EPREUVE N°3 : Torréfaction 40 points

Cette épreuve majeure mettra les candidats face à des torréfacteurs au gaz de marque identique. Chaque concurrent aura à sa disposition plusieurs cafés verts de différentes origines qui ne pourront nullement être contestées. La liste des cafés verts mis à disposition pour cette épreuve sera communiquée aux candidats et des échantillons de ces cafés leur seront envoyés par courrier (cafés verts et cafés torréfiés). Les candidats disposeront de 60 minutes (épreuve chronométrée) pour réaliser autant de broches qu'ils le souhaitent afin d'en présenter une à la fin du temps imparti.

Le but de cette épreuve est de présenter au jury **un assemblage de cafés torréfiés** afin que celui-ci puisse déguster le lendemain **le meilleur café équilibré réalisé en cafetière à piston**) (quantité minimum en grains : 1 paquet de 500 grammes portant le numéro du candidat).

Les candidats seront notés sur leur maîtrise de la torréfaction. Chaque candidat devra commenter son épreuve (expliquer les origines choisies, la manière de les torréfier, la température de torréfaction ainsi que le résultat attendu à la tasse). Ces critères seront pris en compte pour la notation et communiqués au jury de professionnels qui dégustera les cafés présentés par les candidats. L'épreuve étant chronométrée, des points seront soustraits de la note du candidat si une broche se trouve encore dans le refroidisseur à la fin du temps imparti ou si celui-ci n'est pas respecté. Seules les broches sorties du torréfacteur et conditionnées pourront être présentées au jury. NB : une seule broche sera notée.

EPREUVE N°4 : Identification des cafés verts 20 points

Cette épreuve a pour but de reconnaître les origines, les variétés, leur classification selon la méthode havraise ainsi que leurs grades. Les candidats devront identifier les cafés lavés, naturels, arabica, robusta, etc. Leur nombre et qualité restent au libre choix des organisateurs.



Article 2 – Attribution des points

Le titre de « Meilleur Torréfacteur de France 2020 » sera décerné au candidat ayant obtenu le maximum de points. L'épreuve pratique de torréfaction se déroule sur des machines traditionnelles au gaz.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est individuelle et uniquement réservée aux adhérents ayant acquitté leur cotisation 2020 en intégralité. La participation à ce concours est de 120 € TTC et est ouverte à toute personne physique représentant la société de torréfaction adhérent ou salarié de **l'adhérent au Collectif Café - CFC**. Elle implique l'acceptation du présent règlement. La fiche de candidature devra être **complétée intégralement et retournée par courrier accompagnée du chèque de règlement de 120 € TTC et du chèque de cotisation du 2nd semestre 2020 pour les adhérents réglant leur cotisation par semestre avant le 31 mars 2020. Le montant de 120€ sera déduit de la cotisation de l'année 2021.**

Le nombre d'inscriptions étant limité à 9 candidats, la sélection des candidats se fera par ordre d'arrivée des dossiers **complets**, le cachet de la Poste faisant foi. L'inscription sera exclusivement validée à l'encaissement du chèque de règlement. Le Collectif Café - CFC ne pourra être tenu responsable des pertes de documents en cas de problème d'acheminement par la Poste.

Les lauréats des années antérieures ne sont pas autorisés à se représenter à ce concours.

Article 4 – Jurys

Les jurys sont composés de professionnels reconnus sur le marché du Café de la torréfaction et du commerce des Cafés.

Article 5 – Dotations et Trophée

Le gagnant du concours se verra attribuer le titre de « Meilleur Torréfacteur de France 2020 ». Les résultats seront communiqués le dernier jour avant la clôture de l'évènement. La dotation est constituée d'un trophée et d'un prix de 1.000 € qui sera remis au lauréat.

Article 6 – Autorisation de communication

Le Collectif Café - CFC accepte les éléments de communication liés à ce concours.

Le gagnant du Concours s'engage à accepter l'illustration publicitaire qui met en valeur l'évènement, son nom, adresse et photographie et ce sans contrepartie d'aucune sorte. Tout participant engagé est autorisé à communiquer avec l'enseigne du Collectif Café - CFC. Le lauréat recevra suite à l'obtention du titre un fichier électronique lui permettant de faire réaliser sur tous supports à sa convenance le logo de Meilleur Torréfacteur de France 2020.

Article 7 – Relations Médias

L'annonce du lauréat se fera par le biais d'un communiqué de presse transmis aux médias nationaux par l'agence de communication du Collectif Café - CFC qui mettra en place une campagne mettant en avant le lauréat. A la suite du concours, le lauréat recevra un « brief » dont il devra tenir compte lors des interventions face à la presse. Le lauréat s'engage à citer le Collectif Café - CFC et le Concours du Meilleur Torréfacteur de France dans toutes les interviews réalisées suite à l'obtention de son titre.

Article 8 – Annulation

Pour toute annulation au plus tard un mois avant la date du concours, une somme de 20 € TTC sera retenue pour frais de dossier.

Article 9 – Réclamation

Ce concours s'adresse aux professionnels de la torréfaction et toutes les épreuves sont suffisamment explicites et ne souffriront d'aucune réclamation.

Date et signature du candidat précédées de la mention « lu et approuvé »